

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

A2023-007

## ARRETE PORTANT REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de Redessan,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°D2020-059 en date du 10 juin 2020, fixant à 16 (seize) le nombre des membres du conseil d'administration ;

**Vu** l'arrêté n°A2020-084 en date du 29 juin 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** les démissions de Madame Florence PEREZ et de Madame Paulette BAEZA ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer les deux membres démissionnaires ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- 1 – LEMAREC Chantal
- 2 – BOMPARD André

#### Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### Article 3 :

- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- La Secrétaire Générale;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 20 janvier 2023

Fabienne RICHARD - TRINQUIER,



*[Handwritten signature]*

